

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 21 septembre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 – Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – Indications DU ROEE POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2020 SUR LE TARIF GNR PROVISOIRE
n/d : 1001-106-B

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre de la Régie en date du 16 septembre dernier ([A-0144](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) communique à la Régie ses indications pour la planification pour l'audience qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2020, dans le dossier mentionné en rubrique. Comme indiqué par le ROEE dans notre lettre du 18 août dernier ([C-ROEE-0082](#)), le ROEE s'est abstenu de produire un mémoire concernant l'établissement du tarif GNR provisoire. Par contre, l'intervenant a réservé son droit d'administrer une courte preuve en fonction de la preuve testimoniale à l'audience.

- **Le témoin du ROEE** : M. Jean-Pierre Finet, analyste externe, témoin ordinaire;
- **Le temps requis pour la présentation de la preuve** : 15 minutes;
- **Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants** :
 - **témoins d'Énergir** : 20 minutes;
 - **témoins des intervenants** : aucun contre-interrogatoire prévu, sous réserve de la preuve présentée à l'audience;
- **Le temps prévu pour la plaidoirie** : 25 minutes.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/gc

cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Philip Thibedeau, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice